

Lettre n°7

Juillet 2015



Édito

2015, voilà déjà 20 ans que le Groupe Chiroptères de Provence (GCP) a été créé et 15 ans que nous étudions la population de Petits rhinolophes présente sur le territoire Luberon - Lure en étroite collaboration avec le Parc du Luberon. En 2005, un comptage simultané des colonies a été lancé pour suivre leur évolution. En 2010, nous avons mis en évidence une baisse des effectifs de 10 à 19%. Cette perte de population semble en grande partie liée à la destruction des gîtes (effondrement des cabanons, fermeture des combles et caves, restauration des ruines...).

Les Petits rhinolophes installent leur colonie de reproduction presque exclusivement dans des bâtiments. Propriétaires de ces bâtis, vous êtes les principaux acteurs de leur sauvegarde! Pour vous aider à les protéger et à concilier au mieux la cohabitation, nous vous proposons la mise en place d'une convention Refuge pour les chauves-souris. Au moins 13 conventions ont déjà été signées autour de chez vous.

Le partenariat entre le GCP et le Parc du Luberon se poursuit et le troisième comptage simultané est programmé du 10 au 12 juillet 2015. Nous espérons que vous serez disponibles pour nous ouvrir vos portes et/ou réaliser le comptage à cette date! Cette année, ce projet s'inscrit dans le cadre du programme Agenda 21 de la DREAL PACA et intègre une problématique supplémentaire dont sont victimes nos petites amies ailées: la pollution lumineuse.

Bel été à vous et à bientôt!

L'équipe du GCP

Un site est consacré à ce projet:
<http://www.gcprovence.org/petitrhino>

Le P'tit Rhino

Poursuivre l'action

Depuis près de 20 ans, le Parc du Luberon et le GCP associent leurs efforts pour protéger l'un des derniers bastions de cette espèce emblématique de notre territoire. Pour poursuivre l'action, nous avons répondu à un appel à projet auprès de la DREAL PACA: Agenda 21 locaux et biodiversité.

Notre projet: *Inventaires citoyens participatifs pour la conservation de gîtes de reproduction de chauves-souris et réduction des pollutions lumineuses nocturnes des villages*, a été retenu.



Petit rhinolophe en vol

© Benoît Morazé

Le Petit rhinolophe, petite boule de poils sociable

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur abrite 30 espèces de Chiroptères sur les 34 espèces présentes en France métropolitaine. Le Petit rhinolophe est l'un des pitchouns de la région! Petite boule de poils de 7 g et même pas 10 cm, il atteint une vingtaine de centimètres quand il déploie ses ailes. Ce redoutable insectivore chasse tous les insectes volants de petite et moyenne taille se trouvant sur son passage comme les mouches ou les petits papillons. Il joue un rôle important dans la régulation des insectes nocturnes! Cependant, comme toutes les espèces lucifuges, il fuit la lumière. Le Petit rhinolophe hiberne dans les grottes mais cherche la quiétude et la chaleur des greniers des bâtiments pour y élever son unique bébé de l'année. Vous hébergez chez vous une colonie de reproduction d'une espèce rare et protégée. En effet, autrefois commun dans la région, il a vu ses effectifs fortement diminuer pour ne subsister en belles populations que dans trois secteurs: la vallée d'Entraunes (06), le plateau de Valensole (04) et autour de Vachères (04). Si vous hébergez une colonie, vous êtes donc les acteurs de leur protection.

Du 10 au 13 juillet 2015

Aidez-nous à compter les Petits rhinolophes présents chez vous

Vous pouvez nous transmettre vos observations ou nous permettre de venir les compter!

Nous tenons à remercier tous les partenaires qui ont accepté de soutenir financièrement ou techniquement la suite de ce programme:



Pollution lumineuse gaspillage d'énergie et impact environnemental!

Conséquences des émissions lumineuses

La lumière nous aveugle

Portez vos yeux vers le ciel nocturne... Et remarquez comme il devient difficile, même dans un petit village, d'observer la nuit venue, les étoiles sous une belle voûte céleste sombre! Pour cela, il faut s'éloigner très loin des zones habitées... Les agglomérations déversent un flot de lumière brillante dans le ciel. À l'horizon, leurs halos lumineux font reculer toujours plus l'obscurité naturelle de la nuit. Même les astronomes ne peuvent plus observer les étoiles.

Leurs nuits moins belles que nos jours

Mais la perte de la beauté du ciel étoilé ne constitue que la nuisance la plus perceptible. La nuit est d'abord un habitat, celui des espèces nocturnes. Elle représente aussi le temps du repos des espèces diurnes, dont l'homme. L'alternance du jour et de la nuit, de la lumière et de l'obscurité, régule les rythmes biologiques, les horloges internes et certains processus hormonaux de très nombreux êtres vivants: insectes, oiseaux, mammifères, plantes. La lumière affecte également les comportements. Lors de leurs migrations, les oiseaux sont perturbés dans leurs déplacements nocturnes. Pour les populations d'insectes, nocturnes ou non, pollinisateurs et autres, la lumière représente la seconde cause de mortalité après les produits phytosanitaires.

Éclairage extérieur rime souvent avec gaspillage

Lampadaires inutiles, sur-éclairage des routes pour lesquelles les véhicules disposent pourtant de phares, réverbères qui éclairent plus le ciel que le sol, sur-éclairage d'avenues vides, de zones commerciales ou industrielles censé limiter les effractions (paradoxalement on sait aujourd'hui que la lumière donne de l'aisance aux auteurs d'infractions et dissuade beaucoup moins qu'une installation à détecteurs de mouvement). Outre ce considérable gaspillage d'énergie, l'éclairage extérieur contribue à environ 4% des émissions de gaz à effet de serre! C'est aussi une énorme dépense... mais de grandes économies sont possibles. Ainsi, l'éclairage public des communes, souvent ancien, représente une part importante des impôts locaux payés par les habitants. Par des investissements rentables, on peut aujourd'hui diminuer son coût de 20 à 40% tout en réduisant la pollution lumineuse. C'est-à-dire éclairer mieux pour beaucoup moins cher!

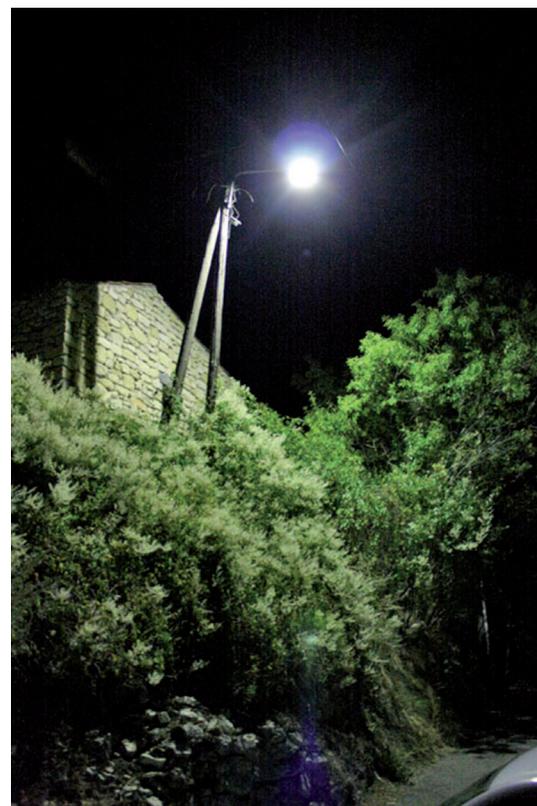
Pour aller plus loin

- Site internet de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et Environnement Nocturnes (ANPCEN) : <http://www.anpcen.fr/>
- Éclairer juste, plaquette de l'ADEME et du Syndicat de l'éclairage <http://www.ademe.fr/htdocs/publications/publipdf/eclairerjuste.pdf>

Ce programme « Le Petit rhinolophe... et les hommes » a été soutenu financièrement par: les programmes européens Leader+ et FEADER, L'État, la Région PACA, le département des Alpes de Haute-Provence, la fondation Nicolas Hulot, la fondation Nature et découvertes, le Domaine de la Lave, le Parc naturel régional du Luberon.

La suite de ce programme est soutenue financièrement par la DREAL PACA, le Parc naturel régional du Luberon.

Qu'ils en soient tous remerciés.



Vachères: pollution lumineuse sur des zones naturelles

Actions dans vos communes

Chaque commune dépense en moyenne 22 € par an et par habitant pour l'éclairage (des bâtiments, des rues...). Par de simples gestes qui demandent peu d'investissement, des réductions de consommations énergétiques d'une commune peuvent être mises en place. Dans le cadre du programme SEDEL, le Parc naturel régional du Luberon accompagne les communes dans des actions d'économies d'énergie sur l'éclairage public. Pour exemple, les villages de Vachères et de Viens ont rénové le matériel d'éclairage public et pratiquent une extinction aux heures les moins fréquentées de la nuit. En plus de l'économie d'énergie effective (27 000 kWh en 2010 contre 9 000 kWh en 2013), l'intérêt de ce remplacement tient dans le fait qu'aujourd'hui moins de 3% de la lumière émise se dirige vers le ciel par rapport à 60% auparavant. Cet exemple montre aussi que l'éclairage au sol a été multiplié par deux alors que la quantité de lumière émise est réduite de 20%.

Au sommaire du prochain numéro

Bilan des inventaires des gîtes à Petits rhinolophes et le détail sur les solutions mises en place par les communes du Parc du Luberon.
Publication à l'automne 2015.

Rédaction: Fanny Albalat (Groupe Chiroptères de Provence)
et Mathieu Berson (Parc naturel régional du Luberon)

Sources: enquête 2012 Energie et patrimoine communal de ADEME et Fiche 7 de ACTIVITÉS HUMAINES ET ENVIRONNEMENT de Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères et Franche-Comté Nature Environnement

CONTACTS: Groupe Chiroptères de Provence: 09 65 01 90 52 • E-mail: gcp@gcprovence.org
www.gcprovence.org/petitrhino • www.parcduluberon.fr